



Présidence de la Région
Presidenza della Regione

Monsieur José Manuel BARROSO
Président de la Commission Européenne

200, rue de la Loi
B-1049 Bruxelles

CABINET DU PRÉSIDENT	
PRÉS	JVA
JCT	AJC
561	
21 01 2010	
MEM	RES
2D	ARCHIVES

Réf. n° - Prot. n. 110/PEO
V/réf. - Vs. rif.

Aoste / Aosta 18 GEN 2010

Objet : Contribution à la consultation sur la future stratégie « UE 2020 »

Monsieur le Président,

La publication le 24 novembre dernier, par la Commission Européenne, du document de consultation publique sur la stratégie 2020 de l'Union Européenne, est accueillie avec grande satisfaction par les régions membres de l'Eurorégion Alpes-Méditerranée, à savoir la Vallée d'Aoste, le Piémont, la Ligurie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes.

Au nom de l'Eurorégion Alpes-Méditerranée, je vous remercie de cette initiative car ce débat sur l'avenir de l'Union Européenne revêt une importance particulière pour nos régions. En effet, il s'agit de définir le cadre des politiques futures tout en prenant en compte les différents échelons territoriaux et leurs interdépendances avec le reste du monde et tendre ainsi vers une meilleure efficacité de nos politiques.

Les grandes lignes de la stratégie "UE 2020" regroupent les mêmes objectifs structurels que la Stratégie de Lisbonne, avec quelques objectifs supplémentaires : la sortie de la crise économique, la prévention d'une éventuelle autre crise économique, l'économie de la connaissance, l'inclusion sociale et une économie compétitive, connectée et plus verte.

L'Eurorégion Alpes-Méditerranée est en accord avec ces orientations qui prennent en compte les grands défis économiques, sociaux et environnementaux auxquels tous les acteurs socio-économiques européens devront faire face. C'est d'ailleurs dans cet esprit que nous sommes en train de finaliser notre propre stratégie où l'on retrouve la plupart des thématiques évoquées.

A ce stade il nous paraît fondamental de formaliser d'une manière plus claire le rôle que joueront les différents échelons territoriaux en tenant compte de leur compétences complémentaires, pour assurer la réussite de cette nouvelle stratégie.

Département des politiques structurelles et des affaires européennes - Direction de la coopération territoriale

Le Directeur

Dipartimento politiche strutturali e affari europei - Direzione cooperazione territoriale

Il Direttore

11100 Aoste (Ao)
2, place de l'Académie Saint-Anselme
téléphone +39 0165275711/04/05
télécopie +39 0165275744

11100 Aosta (Ao)
Piazza Accademia di Sant'Anselmo, 2
telefono +39 0165275711/04/05
telex +39 0165275744

d-programmi@regione.vda.it
www.regione.vda.it

Région Autonome
Vallée d'Aoste



Regione Autonoma
Valle d'Aosta

Par ailleurs, l'expérience acquise au cours des précédentes programmations par les régions et la place de plus en plus grande qu'elles ont prises dans l'intervention socio-économique sur leur territoire montrent qu'en termes de gouvernance, ces dernières ont prouvé leur capacité à mettre en œuvre et à relayer les politiques de l'UE et notamment les objectifs de Lisbonne. Elles sont également les moteurs de la politique de coopération, permettant à de nombreux programmes européens d'être appréhendés avec succès par les territoires. Ainsi l'échelon régional représente véritablement le niveau de convergence entre les stratégies de développement et les politiques européennes.

Dans cet esprit, les Eurorégions pourraient devenir le territoire pertinent pour permettre, sur les grands enjeux des années à venir, une intervention concertée entre les différents niveaux institutionnels et l'utilisation plus rationnelle des outils mis à disposition des territoires. A cet égard, la prochaine constitution de l'Eurorégion Alpes-Méditerranée en tant que Groupement Européen de Coopération Territoriale constitue une étape fondamentale pour mieux atteindre ces objectifs.

C'est pourquoi nous souhaitons qu'elles aient un rôle plus important qu'aujourd'hui dans le cadre de la future politique de cohésion, que soit confirmé le rôle majeur qu'elles jouent dans le développement des politiques européennes sur le territoire de l'Union.

Aussi, nous vous proposons de mentionner plus explicitement les collectivités territoriales et notamment les régions, comme étant les structures prioritairement associées à la stratégie qui sera arrêtée par la Commission Européenne. Ainsi, conformément au principe de subsidiarité, la politique de l'Union Européenne pourra être mise en œuvre au niveau de gouvernance le plus efficace.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Le Président de l'Eurorégion Alpes – Méditerranée
Augusto ROLLANDIN